

## Décision n° 12/2015

Le Directeur du Parc national de la Vanoise,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 juillet 2009 portant sur les délégations accordées au Directeur,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 16 février 2015 relative aux tarifs des prestations d'animation et de communication,

### décide

Les tarifs pratiqués dans les refuges appartenant à l'établissement public du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 1) à compter du 1er janvier 2015.

Les tarifs pratiqués et les modalités pour la mise à disposition d'expositions appartenant à l'établissement public du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 2) à compter du 23 mars 2015.

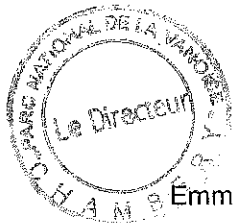
### porte à connaissance

Les tarifs pratiqués pour les prestations d'animations et de communication conduites par des agents de l'établissement du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 3) à compter du 16 mars 2015.

A Chambéry, le

20/02/2015

Le Directeur,



Emmanuel MICHAU



## Annexe 1

PARC NATIONAL  
DE LA VANOISETARIFS DES REFUGES  
- ANNEE 2015 -

1er janvier 2015

REFUGES ET REFUGES-PORTES	CATEGORIES DE TARIFS hors taxe de séjour	tarif 2015 (€TTC)
<b>REFUGE GARDE OU SURVEILLE</b>  (en période de gardiennage ou de surveillance)	Nuitée en dortoir - tarif de base par personne	16,00
	Tarif nuitée par personne dans chambre de 1 à 4 lits sur demande	19,00
	Jeunes de 19 à 25 ans hors étudiants* - Nuitée/Pers	13,00
	Jeunes de 13 à 18 ans et étudiants* - Nuitée/Pers	10,00
	Enfants de moins de 12 ans* - Nuitée/Pers	8,00
	Enfant de moins 8 ans*	Petit-déjeuner offert dans la demi-pension
	Usage de tente** avec accès aux commodités du coin hors sac - tarif/personne/nuit	4,00
	Redevance de passage (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) individuel ; tarif par personne. Redevance non due si consommation.	2,00
	Redevance de passage (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) groupes (10 personnes ou plus, par tranche de 10 p). Redevance non due si consommation.	11,00
	Scolaires (et encadrant dans le cadre de l'activité scolaire dans la limite de 1 encadrant par tranche de 10 élèves)	7,50
Professionnels de l'encadrement (guides de haute montagne, accompagnateurs) dans l'exercice de leur activité (Cette gratuité ne s'applique pas aux encadrants bénévoles)	gratuit	
Refuge de l'Arpont : contribution à l'investissement (1)	2,00	
<b>REFUGE NON GARDE</b>  (hors période de gardiennage ou de surveillance)	Nuitée en dortoir - tarif de base par personne	10,00
	Etudiants, enfants et jeunes jusqu'à 25 ans* - Nuitée/pers	5,00
	Redevance de passage (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) individuel ; tarif par personne. Redevance non due si consommation.	2,00
	Redevance de passage (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) groupes (10 personnes ou plus, par tranche de 10 p). Redevance non due si consommation.	11,00
	Scolaires (et encadrant dans le cadre de l'activité scolaire dans la limite de 1 encadrant par tranche de 10 élèves)	5,00

\* Les tarifs réduits sont accordés uniquement sur présentation des justificatifs.

\*\* L'usage des tentes est autorisé autour des refuges suivants : L'ARPONT – LA FEMMA – LE FOND DES FOURS – LA LEISSE – LE COL DU PALET – PLAISANCE – LA VALETTE – VALLONBRUN.

(1) surtaxe encaissée par la gardienne pour toute nuitée payante et reversée globalement au Parc en fin de saison

Montant maximum de la demi-pension (contractuel) : 42 € en été et 45 € saison enneigée si tarif nuitée de base en dortoir et hors chambre (1 à 4 lits) et Arpont (répercussion des tarifs de nuitées sur le plafond de la demi-pension)

TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS  
- ANNEE 2015 -

	2015 € TTC
<b>MISE A DISPOSITION D'EXPOSITION</b> <b><u>EXPOSITIONS HORS ACTIVITE COMMERCIALE ET ACCES GRATUIT</u></b> TOUTES EXPOSITIONS sauf expositions particulières	Location mensuelle Caution de mise à disposition <b>GRATUIT</b> <b>400,00</b>
EXPOSITIONS PARTICULIERES : « Etre paysan en Vanoise », « Auteurs de vues », « Vanoise, miroirs du temps »	Location mensuelle Caution de mise à disposition <i>sauf convention de partenariat</i> <b>250,00</b> <b>3000,00</b>
<b><u>EXPOSITIONS POUR ACTIVITE COMMERCIALE</u></b>	
TOUTES EXPOSITIONS sauf expositions particulières (* ) 10 % de la valeur de l'exposition par mois entamé	Location mensuelle Caution de mise à disposition <b>10 % (*)</b> <b>400,00</b>
EXPOSITIONS PARTICULIERES : « Etre paysan en Vanoise », « Auteurs de vues », « Vanoise, miroirs du temps »	Location mensuelle Caution de mise à disposition <b>10 % (*)</b> <b>3000,00</b>
<b><u>MODALITES GENERALES POUR TOUTES LES EXPOSITIONS</u></b>	
- location forfaitaire mensuelle et par mois entamé	<b>oui</b>
- pénalités de retour par jour	<b>40,00</b>
- frais de port ou de transport à la charge de l'emprunteur	<b>oui</b>
- assurance obligatoire pour le montant de la valeur de l'exposition	<b>oui</b>

**TARIFS POUR LES PRESTATIONS  
D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION  
- ANNEE 2015 -**

		2015 € TTC
<b>PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVAL</b>		
<b>A – SORTIE DECOUVERTE DU «METIER DU GARDE MONITEUR » DONT RANDONNEES PHOTOS - D'UNE JOURNEE</b>  <b>- D'UNE DEMI JOURNEE</b>	ADULTE	15,00
	tarif réduit (1)	11,50
	13 à 18 ans et étudiant	6,00
	tarif réduit	5,00
	ENFANT (2)	4,00
	tarif réduit	3,50
	ADULTE	8,00
	tarif réduit	6,50
	13 à 18 ans et étudiant	4,00
	tarif réduit	3,00
ENFANT (2)	GRATUIT	
<b>B – RENCONTRE AVEC GARDE-MONITEUR ET ANIMATION DE REFUGE-PORTE</b>	ADULTE	GRATUIT
	ENFANT	GRATUIT
(1) pass'explorateur Haute Maurienne (CCHMV) (2) jusqu'à 12 ans et obligatoirement accompagné d'un adulte		
<b>RANDONNEE SUR DEMANDE</b>		
<b>A – RANDONNEE D'UNE ½ JOURNEE</b> (3) inclut les collèges d'Aime et Moûtiers ainsi que les lycées de Saint-Michel de Maurienne, Saint-Jean de Maurienne et Moûtiers	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
<b>B – RANDONNEE D'UNE JOURNEE</b>	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	85,00
	AUTRES ORGANISMES	175,00
<b>RENCONTRE-PROJECTION SUR DEMANDE</b>		
<b>A – RENCONTRES « A DOMICILE » AVEC ANIMATION AUDIOVISUELLE ou conférence</b>	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
<b>B – RENCONTRES DANS UN REFUGE OU UN REFUGE-PORTE AVEC ANIMATION AUDIOVISUELLE</b>	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
<b>PRESTATIONS MIXTES</b>		
Il s'agit de prestations ponctuelles associant le Parc et un partenaire : collectivité, association, office de tourisme. Le montant des droits est fixé d'un commun accord entre le Parc et son partenaire. Celui-ci se charge de l'encaissement des droits et du paiement des frais éventuels (location de salle par exemple). La somme restante est répartie pour moitié entre le Parc et son partenaire.		
<b>PRESTATIONS FORFAITAIRES</b>		
Ces prestations concernent des opérations qui bénéficient d'une programmation particulière : série de rencontres- animation, rencontre et randonnée, etc... Ces prestations font l'objet d'un accord spécifique quant au contenu et au prix.		
<b>MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL</b>		
<b>A – agents techniques et techniciens</b>		
<b>- LA JOURNEE</b>	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	GRATUIT 400,00
<b>- LA 1/2 JOURNEE</b>	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	GRATUIT 200,00
<b>B – CHARGES DE MISSION - LA JOURNEE</b>	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	DIVERS	800,00

**TARIFS POUR LES PRESTATIONS  
D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION  
- ANNEE 2015 -**

		2015 € TTC
<b><u>DROITS DE TOURNAGE DANS LE COEUR DU PARC</u></b>		
Cinéastes en activité professionnelle :		
- court métrage 1er jour		GRATUIT
- court métrage le jour supplémentaire		GRATUIT
- long métrage 1er jour		GRATUIT
- long métrage le jour supplémentaire		GRATUIT
- Accompagnement d'un agent du Parc		GRATUIT
- Autres prestations		GRATUIT
<b><u>PHOTOTHEQUE</u></b>		
Cession de droits : cf. tarif particulier audiovisuels adopté par le Bureau le 4 mars 2014		